

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-036-15078/23/BM

**■ Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs n° 2021-038 avec l'association APPART, Un bail pour tous - Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 - MGDIS n°6001
73132**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte-tenu de la politique d'actions en matière d'Emploi, de Formation et d'Insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'APPART Un bail pour tous gestionnaire d'un comité pour le logement autonome des jeunes, développe des dispositifs et programmes éducatif dans l'objectif de faciliter l'accès et le maintien dans un logement en direction d'un public jeune et adultes des communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-Remparts.

L'objectif est de faire bénéficier les habitants de ces communes, d'un accueil de proximité, d'informer le public sur les conditions d'accès à un logement et d'offrir une possibilité d'accès au maintien au logement.

En 2022, plus de 832 actes d'accueils ont été réalisés auprès de 669 ménages, la résidence sociale de l'association a accueilli depuis son ouverture 799 jeunes (30 personnes en 2022, dont 27 jeunes), les dispositifs ont permis d'accompagner 9 ménages dans le cadre du Bail accompagné, 18 jeunes et 8 enfants dans le cadre du Bail glissant, 74 pour l'ASELL généraliste, 60 de courte durée, et 20 renforcé au total plus de 154 ménages.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024 (dossier MGDIS n°6001).

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'Association APPART Un bail pour tous une subvention d'un montant de 75 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole d'adopter la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération n°2021-038 du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 9 décembre 2021 portant approbation et signature d'une convention d'objectifs 2022-2024 et attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association APPART Un bail pour tous au titre de l'exercice 2022 ;
- La délibération n°FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;
- La délibération n° CHL-022-13166/23/BM du Bureau de la Métropole du 19 janvier 2023 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'association APPART et attribution d'une subvention de fonctionnement global au titre de l'exercice 2023.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association APPART Un bail pour tous d'un montant de 75 000 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée l'avenant n°2 ci-annexé à la convention d'objectifs n° 2021-038 avec l'association Appart Un bail pour tous.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence, chapitre 65, nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ